

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200706723
Date : 18 octobre 2019 16:19:00
Pièces jointes : [Avis_biffé.pdf](#)
[CA_biffé.pdf](#)
[Fiche_GTC_9132.pdf](#)
[articles_53-54.pdf](#)
[Avis_de_recours.pdf](#)
[image001.jpg](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 octobre dernier concernant les lots 2 861 819 et 2 180 608 à Saint-Constant.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Conseillère régionale en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : (450) 928-7607 poste 224

Fax : (450) 982-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

cid:image005.jpg@01D57470.6F0B2C20



Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Longueuil, le 16 août 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

2157-2235 Québec inc.
20, rue Blais
Saint-Constant (Québec) J5A 1V2

N/Réf. : 7470-16-01-0313601
400824110

Objet : Remblayage de marais pour le projet domiciliaire Quartier de la Gare à Saint-Constant

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 7 septembre 2010, reçue le 8 septembre 2010 et complétée le 25 juillet 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 0,11 ha de marais pour le projet domiciliaire Quartier de la Gare à Saint-Constant;

Le projet sera situé sur les lots 2 180 678 et 2 180 608 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Constant, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée 7 septembre 2010 et signée par art. 53-54 biologiste, 5 pages et annexes;
- Document au MDDEP daté du 14 septembre 2010, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP daté du 29 mars 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant des précisions sur le projet;

N/Réf. : 7470-16-01-0313601
400824110

- Document au MDDEP daté du 5 mai 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant un inventaire faunique;
- Document au MDDEP daté du 7 juin 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 , biologiste, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP daté du 7 juillet 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant des précisions sur la caractérisation biologique du site.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.


Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/kb

 Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie

Benjamin, Karyne

De: Elzahabi, Malak
Envoyé: 26 mai 2011 14:44
A: Benjamin, Karyne
Cc: Picard, Odette
Objet: RE : Projet Quartier de la Gare à Saint-Constant

Salut Karyne,

Voici mes commentaires au sujet du projet de la Gare.

La présente fait suite à l'analyse de trois documents intitulés "Évaluation environnementale de site Phase I", "Caractérisation environnementale complémentaire de site phase II et Valorisation de résidus d'enrobé bitumineux" et "Réhabilitation environnementale des sols - Lot 2 861 819, correspondant au 28, rue Lévesque à St-Constant", datés des mois d'août et novembre 2010 et signés par Manon Fortin de la firme S.M. Environnement.

Notez que les études de caractérisation ont été réalisées pour les lots suivants: 2 180 608, 2 180 674, 2 180 678 (art. 53-54 propriétaire), 2 180 732 (la ville), 2 861 818 et 2 861 819 (M. art. 53-54) situés au 28, rue Lévesque à Saint Constant.

Des zones à risque environnemental ont été identifiées et vérifiées:

Sols contaminés (lot 2 861 819):

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2010 sur ce lot. Les résultats d'analyses chimiques réalisés sur les échantillons de sols prélevés sur les surfaces finales de l'excavation démontrent en général des concentrations inférieures aux critères « B » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (PPSRTC), ce qui rend le terrain compatible à un usage résidentiel.

Notons que cette information a été incluse dans la banque de données du *Système de gestion des terrains contaminés* (SGTC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette banque de données permet au public d'avoir accès aux renseignements sur la nature et le niveau de contamination des terrains cités à cet inventaire, (voir la fiche GTC en annexe).

Résidus d'enrobé bitumineux (lot 2 861 819) *en surface*

Un avis a été donné par Serge Rainville en juin 2006 pour la gestion et la valorisation de ces matériaux. Ils peuvent être utilisés sur le site comme infrastructure routière (rue et stationnement) en respectant la norme BNQ 2560-600 et les conditions listés ci-dessus:

Selon cet avis:

"Le sol doit avoir fait l'objet d'une ségrégation physique pour les séparer des matières résiduelles. Ce sol doit présenter des concentrations inférieures aux critères C de la PPSRTC pour tous les paramètres inorganiques, tous les paramètres organiques qui dépassent les critères C de la Politique doivent provenir exclusivement des résidus d'enrobés bitumineux. Ces sols ne doivent être valorisé autour des conduites d'aqueduc

Le propriétaire doit conserver dans ses dossiers la localisation précise du lieu de valorisation".

Remblai (lot 2 180 608)

Tas de terre avec débris (lot 2 180 678)

Matières résiduelles (lot 2 680 608)

Le remblai est conforme à un usage résidentiel et pourra être utilisé sur le terrain d'origine. Lors des travaux de construction, le déblai devra être géré selon la Grille des sols contaminés intérimaire de la Politique et selon l'article 4 du RSCTSC. Les débris de construction (1%) devront être ségrégués par tamisage et éliminés dans des sites autorisés.

Trois piles de bardeau d'asphalte et résidus d'aménagement paysager sont présentes sur une partie du lot 2 680 608. Ces matériaux devront être disposés dans un lieu autorisé.

Présence des milieux humides (lots 2 180 608 et 2 180 678)

Les travaux de remblayage pour ces milieux sont assujettis à l'article 22 de la LQE et fait l'objet d'une demande de CA au service hydrique.

Il est à mentionner que le devis de travaux de construction doit inclure des clauses particulières techniques pour les modes de gestion et la disposition des sols et des matières résiduelles pour chaque lot, et ce, conformément aux guides et règlements mentionnés précédemment et selon la section 3.11 du *Guide de présentation de demandes d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout*.

De plus, les sols en surplus (déblais) lors des travaux d'excavation doivent être caractérisés et gérés conformément à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC)*, à la Grille de gestion des sols contaminés intérimaire contenue dans la Politique, au *Règlement sur le stockage et les centres de transfert des sols contaminés (RSCTSC)*, et etc..

N'hésitez pas à me contacter pour d'autres infos.

Bonne journée

Malak Elzahabi, ingénieure, Ph.D.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie
Service industriel
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 239
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : malak.elzahabi@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----
De : Benjamin, Karyne

Envoyé : 12 mai 2011 10:28

À : Picard, Odette

Objet : Projet Quartier de la Gare à Saint-Constant

Bonjour Odette,

Ahmed avait un autre de mes projets soit celui pour Construction L Max; les document sont déposés à gauche de son écran d'ordinateur.

J'ai pratiquement tout pour délivrer le C.A. Serait-ce possible d'obtenir un avis sur les documents déposés (Phase I et II ainsi que la réhabilitation). C'est un site qui pourrait faire l'objet d'un changement d'usage.

Merci,

Karyne Benjamin, biologiste Ph.D.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : 450 928-7607, poste 263

Fax : 450 928-7625

Courriel : karyne.benjamin@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 9132

NO LIEU : X2122840

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Quartier de la Gare (2157-2235 Québec inc.) lots2180608, 2180678, 2180732, 2180674 etc.

NOM DE LA FICHE GTC : Quartier de la Gare (2157-2235 Québec inc.) lots2180608, 2180678, 2180732, 2180674 etc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receptr(eur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

| <u>ADRESSE</u> | <u>MUNICIPALITÉ</u> | <u>MRC</u> | <u>CODE POSTAL</u> |
|----------------|---------------------|------------|--------------------|
| | Saint-Constant | Roussillon | |

LOCALISATION CADASTRALE

| <u>LOT</u> | <u>RANG, CONCESSION ...</u> | <u>CADASTRE</u> |
|------------|-----------------------------|-----------------|
|------------|-----------------------------|-----------------|

CADASTRE DU QUÉBEC

| | | | |
|---------|---------|---------|---------|
| 2180608 | 2180674 | 2180677 | 2180678 |
| 2180679 | 2180732 | 2181155 | 2861817 |
| 2861818 | 2861819 | 2861820 | 5103801 |
| 5103802 | 5103803 | 5103804 | 5103805 |
| 5103806 | 5103807 | 5103808 | 5103809 |
| 5103810 | 5103811 | 5103812 | 5103813 |
| 5103814 | 5103815 | 5103816 | 5103817 |
| 5103818 | 5103819 | 5103820 | 5103821 |
| 5103822 | 5103823 | 5103824 | 5103825 |
| 5103826 | 5103827 | 5103828 | 5103829 |
| 5103830 | 5103831 | 5103832 | 5103833 |
| 5103834 | 5103835 | 5103836 | 5103837 |
| 5103838 | 5103839 | 5103840 | 5103841 |
| 5103842 | 5103843 | 5103844 | 5103845 |
| 5103846 | 5103847 | 5103848 | 5103849 |
| 5103850 | 5103851 | 5103852 | 5103853 |
| 5103854 | 5103855 | 5103856 | 5103857 |
| 5103858 | 5103859 | 5103860 | 5103861 |
| 5103862 | 5103863 | 5103864 | 5103865 |
| 5103866 | 5103867 | 5103868 | 5103869 |
| 5103870 | 5103871 | 5103872 | 5103873 |
| 5103874 | 5103875 | 5103876 | 5103877 |
| 5103878 | 5103879 | 5103880 | 5103881 |
| 5103882 | 5103883 | 5103884 | 5103885 |
| 5103886 | 5103887 | 5103888 | 5103889 |
| 5103890 | 5103891 | 5103892 | 5103893 |
| 5103894 | 5108654 | 5108655 | |

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,376781628

LONGITUDE : -73,5626714477

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

| <u>ADRESSE</u> | <u>MUNICIPALITÉ</u> | <u>CODE POSTAL</u> |
|----------------|---------------------|--------------------|
|----------------|---------------------|--------------------|

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 9132

NO LIEU : X2122840

ANCIEN NO GTC :

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réhabilitation volontaire

VOLUMES DES SOLS EN M³

| | PLAGE B-C | >C | >B (TOTAL) |
|---------------------|-----------|----|------------|
| CONTAMINÉS INITIAUX | 242 | 37 | 279 |
| TRAITÉS / EXCAVÉS | 242 | 37 | 279 |
| RÉSIDUELS (*) | | | |

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 416

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= B

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 9132

NO LIEU : X2122840

ANCIEN NO GTC :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2011

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

| | NON-NÉCESSAIRE | ÉTAPE INITIÉE | ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE |
|--|--------------------------|--------------------------|--|
| CARACTÉRISATION | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> 2010 |
| RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> 2010 |
| CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Élimination dans un LET/LEET/LED/CD/LEMN/LETI

Elzahabi, Malak

Traitement biologique

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Sols contaminés (lot 2 861 819):

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2010 sur ce lot. Les résultats d'analyses chimiques réalisés sur les échantillons de sols prélevés sur les surfaces finales de l'excavation démontrent en général des concentrations inférieures aux critères « B » de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC), ce qui rend le terrain compatible à un usage résidentiel.

Résidus d'enrobé bitumineux (lot 2 861 819) : Un avis a été donné par Serge Rainville en juin 2006 pour la gestion et la valorisation de ces matériaux. Ils peuvent être utilisés sur le site comme infrastructure routière (rue et stationnement) en respectant la norme BNQ 2560-600 et les conditions listés ci-dessus:

Selon cet avis: "Le sol doit avoir fait l'objet d'une ségrégation physique pour les séparer des matières résiduelles. Ce sol doit présenter des concentrations inférieures aux critères C de la PPSRTC pour tous les paramètres inorganiques, tous les paramètres organiques qui dépassent les critères C de la Politique doivent provenir exclusivement des résidus d'enrobés bitumineux. Ces sols ne doivent être valorisés autour des conduites d'aqueduc. Le propriétaire doit conserver dans ses dossiers la localisation précise du lieu de valorisation".

Remblai (lot 2 180 608): Tas de terre avec débris (lot 2 180 678) : Matières résiduelles (lot 2 680 608) :

Le remblai est conforme à un usage résidentiel et pourra être utilisé sur le terrain d'origine. Lors des travaux de construction, le déblai devra être géré selon la Grille des sols contaminés intérimaire de la Politique et selon l'article 4 du RSCTSC. Les débris de construction (1%) devront être ségrégués par tamisage et éliminés dans des sites autorisés.

Trois piles de bardeau d'asphalte et résidus d'aménagement paysager sont présentes sur une partie du lot 2 680 608. Ces matériaux devront être disposés dans un lieu autorisé.

DATE DE CRÉATION : 2011-05-23

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2011-05-26

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2019-10-18